

Réponse du Conseil administratif à la motion du 10 février 2016 de M^{me} et MM. Stéphane Guex, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Tobias Schnebli, Pierre Gauthier et Morten Gisselbaek: «Cafés et restaurants proches du cimetière de Saint-Georges: facilitons l'accès aux handicapés».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- trois établissements publics sont situés aux abords immédiats du cimetière de Saint-Georges (soit le Saint-Georges, sur la commune de Lancy, ainsi que le Café de la Tour et le Chalet au bois de la Bâtie, des baux commerciaux de la Gérance immobilière municipale);
- les verrées en hommage aux défunts se tiennent par commodité et traditionnellement dans l'un des établissements cités;
- certains fauteuils roulants électriques pèsent jusqu'à 180 kg;
- le Café de la Tour ne dispose que d'un escalier pour accéder à l'intérieur;
- le Chalet dispose d'une rampe, mais sans accès à la salle;
- le Saint-Georges, trop petit, est plus accessible aux fauteuils électriques en été grâce à la terrasse;
- par manque d'infrastructures permettant l'accès à ces cafés, des personnes en fauteuil électrique sont contraintes de renoncer à rendre hommage à un proche ou de rester dehors, ce qui est inconfortable dans le froid ou sous la pluie,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre des mesures permettant à chaque citoyen, y compris aux personnes à mobilité réduite en fauteuil électrique, d'accéder aisément aux établissements appartenant à la Ville de Genève, et de réaliser rapidement des travaux de mise en accessibilité du Café de la Tour.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il existe actuellement trois établissements adjacents au centre funéraire de Saint-Georges, où les proches des personnes décédées ont l'habitude d'organiser des verrées funéraires. Il s'agit du tea-room Oberson (de plain-pied et accessible aux personnes à mobilité réduite), du restaurant Le Capucin et du Café de la Tour.

Quant au lieu-dit Le Chalet, il a été démoli durant l'été 2020 (pour des raisons de dégradations trop importantes) et remplacé par un pavillon glacier que la Ville possédait.

La Ville de Genève est propriétaire du Café de la Tour. Une étude menée par la Direction du patrimoine bâti (DPBA) a conclu à la faisabilité d'une rampe d'accès répondant aux normes en matière d'accessibilité de ce commerce. Ces travaux sont planifiés pour 2021.

Le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) pilote, en collaboration avec le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), la politique d'accessibilité universelle, lancée par le Conseil administratif en septembre 2019.

A noter qu'un audit sur des conditions d'accessibilité de 200 sites municipaux (bâtiments et parcs) sera réalisé en 2021 en collaboration avec Pro Infirmis/Handicap Architecture Urbanisme (HAU). Cette démarche permettra d'établir un premier inventaire des lieux nécessitant un effort supplémentaire en matière de mise en accessibilité. Les travaux de rénovation nécessaires pourront ensuite être intégrés au plan financier d'investissement de la Ville de Genève.

Enfin, l'accessibilité du centre funéraire de Saint-Georges sera également intégrée au projet de rénovation à venir. Une demande de crédit sera soumise au Conseil municipal en 2021.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos